

Charente-Maritime

À Caen, on peut passer ses partiels en ligne

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, ÉDITION FRANCE | mardi 29 mai 2018

480 mots



Une cinquantaine d'étudiants de l'Université Caen Normandie a eu recours à la télésurveillance lors de leurs examens cette année. - Crédit Archives

Le système d'examens à distance a été lancé à l'Université de Caen Normandie, après deux ans de tests. Il a été utilisé par une cinquantaine d'étudiants cette année.

Après deux ans d'expérimentation, l'Université de Caen Normandie a mis en place un système d'examens en ligne pour les étudiants inscrits à des formations à distance. Désormais, ils n'ont plus besoin de se déplacer, ils passent leurs partiels chez eux. « **À l'automne, nous avons établi un partenariat avec la société Managexam de Montpellier. Nous bénéficions d'une plateforme de formation à distance, ainsi que d'une télésurveillance humaine aux examens** », explique Pierre Beust, chercheur en informatique, directeur du Centre d'enseignement multimédia universitaire (Cemu) à l'université de Caen.

Ainsi, lors d'un partiel, l'étudiant se place devant sa webcam, met le son, montre sa carte d'identité et fait un tour de la pièce à 360° afin de montrer qu'il se trouve bien seul. « **L'étudiant est surveillé pendant l'épreuve par un professionnel, qui peut observer entre cinq et sept personnes à la fois.** »

Une valeur ajoutée pour l'université

La télésurveillance devient une véritable valeur ajoutée pour les universités. Celle de Caen

Normandie a été pionnière dans ce domaine. « **En octobre, une étudiante m'a appelé car elle cherchait une licence à distance pour des raisons géographiques. Elle a choisi de s'inscrire chez nous grâce à ce dispositif. Il y a donc un véritable enjeu d'attractivité en termes de formation à distance** », détaille Pierre Beust.

La télésurveillance, outil de formation à distance, n'a pas vocation à être utilisée lors de chaque examen. « **Il faut avoir les bonnes réponses aux bons besoins.** » Ainsi, les examens en ligne sont destinés en priorité aux élèves qui ont des raisons valables.

Cette année, ce sont les 50 étudiants en master 2 en management du social et de la santé de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Caen qui ont principalement utilisé la télésurveillance. « **À la rentrée, nous ferons la même chose avec les Master 1, ce qui représente plus d'une centaine d'étudiants. Nous ouvrons aussi ponctuellement la télésurveillance à d'autres élèves, au cas par cas. Nous avons par exemple un jeune sportif professionnel aux États-Unis, qui fait une licence d'anglais à distance.** » D'ici deux ans, l'Université de Caen Normandie devrait proposer environ 1 000 examens en télésurveillance, selon les estimations de Pierre Beust.

Le coût reste abordable : « **La société de Montpellier nous facture 10 € hors taxes par heure d'examen surveillée, par étudiant.** » Une somme que la faculté a pu prendre en charge cette année. À terme, une solution encore moins coûteuse existe : celle de « **l'enregistrement vidéo de l'étudiant qui fait son examen, directement visionnée par l'établissement** », détaille Pierre Beust. « **Cela coûte 1,50 € par étudiant pour un examen. Il y a donc la possibilité de massifier cette pratique.** »

Justine LEBLOND.